

Conseil Municipal du 5 septembre 2018

Convocation du 28 août 2018

Présents : Henri BONADA, Michel PATIN, Blandine MUTEL, Joyce CHETOT, MUZEL Loïc et ROBERT René

Absente excusée : Josette GRANIER

En préambule Mr le Maire demande au Conseil son accord afin de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

-Intervention du SIEL pour le raccordement à l'éclairage public des illuminations de Noël sur la place.

- Déplacement du compteur d'eau de l'Orée Fleurie pour la réalisation du parking PL.

Accord unanime des membres du Conseil présents.

Approbation du compte rendu du Conseil du 3 juillet 2018

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité par les membres présents

Prix du dernier terrain du lotissement

Mr le Maire indique que l'agence chargée de vendre le 12^{ème} lot du lotissement nous a fait savoir que, compte tenu de sa déclivité, le prix était un obstacle à sa vente.

De fait Mr le Maire demande au Conseil une baisse du prix de vente. En fonction des propositions des futurs acquéreurs de ce lot, il estime ne pas devoir descendre en dessous de 30 000 €.

Accord unanime des membres du Conseil présents.

Achat véhicule électrique

Mr le Maire indique :

-Que le véhicule communal arrive en fin de vie,

-Que les conditions d'aide à l'achat d'un véhicule électrique par l'Etat et Forez-Est se terminent en décembre 2018,

Il propose donc aux membres du Conseil l'achat d'un véhicule Renault de type Kangoo Z.E Confort avec comme options :

-Avertisseur sonore piéton (jusqu'à 30 km/h)

-Pack cloison pivotante

-Habillage bois complet

-Attelage

Le montant HT s'élève ainsi à 13 121,76 € : l'aide de Forez-Est étant de 10 000 € le reste à charge communal est donc, sur le prix HT de 3 121,76 €.

La TVA d'un montant de 3 823,80 € étant récupérable à hauteur de 85%.

La location des batteries s'élève à 60,09 € HT/mois.

Après divers échanges, le Conseil municipal, par 6 voix pour et 1 abstention, autorise Mr le Maire à signer le bon de commande.

Subvention 48h de la Création.

Les « 48h de la Création en Terre de Tisseurs » est une organisation des musées de Panissières et de Bussièrès qui aura lieu du 9 au 11 novembre 2018.

Cette 3^{ème} édition, voulant promouvoir le savoir-faire textile d'excellence, crée un prix « Terre de Tisseurs, Terre d'Excellence » doté de 1 200 € qui sera remis à l'équipe arrivée en 2^{ème} position du concours de création, lors de la remise des prix le 11 novembre à Montchal.

Dans ce cadre une participation de 60 € est demandée aux 21 communes membres de « Terre de Tisseurs, Terre d'Excellence »

Par 3 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour le Conseil rejette la subvention aux « 48 h de la Création »

Intervention SIEL sur la place

Mr le Maire indique que, dans le cadre du réaménagement de la place, les illuminations de fin d'année seront alimentées par l'éclairage public afin de bénéficier des mêmes plages horaires.

Le SIEL, gestionnaire du réseau d'éclairage public de la commune, doit pour cela effectuer quelques travaux de raccordement entre le réseau d'EP et les tabourets de raccordements des illuminations pour un montant de 1 395 €.

Accord unanime autorisant le Maire à passer commande des travaux au SIEL.

Déplacement du compteur d'eau de l'Orée Fleurie

Mr le Maire précise, qu'en amont de l'aménagement du parking PL, il y a lieu de déplacer le compteur d'eau de notre salle.

La SAUR, gestionnaire de notre réseau d'eau, nous propose un devis d'un montant de 974,29 € TTC.

Accord unanime des conseillers autorisant Mr le Maire à passer commande à la SAUR

Informations du Conseil

► Transfert budget Eau/Assainissement vers budget général

Mr le Maire indique qu'il existe une possibilité de transférer une partie du budget d'un SPIC (en l'occurrence eau/assainissement) vers le budget général. Pour cela 3 critères doivent être respectés:

- L'excédent dégagé doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation d'un prix trop élevé,
- Possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement, et après couverture du besoin de financement,
- Possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement.

De fait, Mr le Maire rédigera une demande de transfert argumentée en direction de Mr le Ministre des Comptes Publics, sous couvert de Mr le Sous-Préfet de Roanne.

► Aménagement centre-bourg

-Coût de l'aménagement de la place l'Orée Fleurie par EIFPAGE : 65 981.16 € TTC + divers aménagements (eau, électricité....) pour un montant prévisionnel de 6 000 €.

-Coût de l'aménagement du parking PL : 22 522 €

- lors de la réunion du 22/06/2018, la population a exprimé le souhait de conserver la réserve située sur la place telle quelle. Toutefois, la réserve incendie pose un problème de sécurité (rambardes ne présentant pas les normes de sécurisation d'un point d'eau à l'air libre, son eutrophisation empêchant toute visibilité en cas de chute, gîtes larvaires...). Aussi, dans le cadre de l'aménagement de la place, il paraît opportun d'examiner sa sécurisation pour dégager la commune de toute responsabilité.

Questions diverses

► Rentrée scolaire

Pinay accueille 11 élèves en CM1 et 10 élèves en CM2. 1 élève supplémentaire dans chaque classe provenant d'Australie et en villégiature à Pinay pour quelques semaines.

► Route de Neulise

La dangerosité des virages à la sortie de Pinay en direction de Neulise n'étant plus à démontrer, en accord avec le Conseil unanime, la commune enverra un courrier au CD afin qu'il prenne les mesures de limitation de vitesse qui s'impose.

► Ambroisie

3 personnes uniquement pour participer au ramassage, malgré tout la récolte fût importante.

► Remplacement ouvrier municipal en été

Cette question sera, chaque année, évoquée au Conseil d'avril

► Ramassage des ordures ménagères

De responsabilité Forez-Est : en l'état actuel, les trajets de ramassage ne seront pas modifiés.

Malgré les décisions de Forest Est, il paraît nécessaire d'examiner :

-les points de collecte et de s'assurer qu'ils sont adaptés aux besoins des usagers (points distants de plusieurs centaines de mètres en zone ne permettant pas de maintenir le bac pour des raisons de sécurité, de visibilité par rapport aux voies routières et/ou de malveillance)

-l'impact sanitaire d'un ramassage tous les 15 jours, notamment durant la période estivale, de fortes chaleurs.

► Fibre :

La réunion du SIEL du 5 novembre porte à l'ordre du jour les fournisseurs d'accès internet sur le territoire.

► Flash info :

Anne-Marie VENET souhaite que les informations du prochain flash info lui soient données avant le 20 septembre.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Prochaine réunion mercredi 3 octobre 2018